

26-03-10 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable du trésor expose qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6542 du budget de la commune pour donner suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte à l'encontre de AM DIAGNOSTIC, CR CLINIC, JUCAP et TF&C2 et à l'effacement de dettes validé dans le cadre d'une procédure de liquidations judiciaires.

Exercice Comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant admis
2017	685	TLPE 2016	505,44 €
2018	610	TLPE 2017	452,16 €
2022	1021	TLPE 2021	304,80 €
2022	1036	TLPE 2021	463,20 €
2023	930	TLPE 2022	304,80 €
2023	945	TLPE 2022	463,20 €
2023	967	TLPE 2022	499,07 €
2024	950	TLPE DU 1 JANV AU 26 JUIL 2023	177,80 €
2024	967	TLPE DU 1 JANV AU 18 JANV 2023	38,60 €
Total			3 209,07 €

Je vous demande :

- de m'autoriser à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 3 209.07 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2026 chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 3 209.07 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2026 chapitre 65.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 3 mars 2026**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 2 mars 2026

26-03-10 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :